

L'AEFE, DOS AU MUR ?

POURQUOI L'AEFE EST-ELLE, EN SEPTEMBRE 2025, CONFRONTÉE A DES CHOIX STRATEGIQUES MAJEURS ?

- Une situation de déficit structurel s'est installée en 2008 sans qu'aucune mesure prise ne résolve ce problème de manière définitive !
- Un amendement au Sénat du groupe Union centriste : -50 M€ supprimés du budget du MEAE dont -35 M€ pour l'AEFE, contrainte à prendre des mesures vitales pour un grand nombre d'établissements et malheureusement dans l'urgence
- Subvention 2024 (hors bourses) : **445,5 M€**
- Subvention 2025 → **410,9 M€**
- **Des baisses de la subventions publiques sont encore à prévoir au regard du contexte budgétaire**

En juin, sous la pression budgétaire imposée par la coupure en loi de finances, l'AEFE s'est retrouvée à soumettre au conseil d'administration une proposition difficilement acceptable :

- le transfert de la part patronale des cotisations retraite des personnels détachés (enseignants, personnels de direction, administratifs) vers les établissements gérés par l'Agence, c'est-à-dire les EGD et ceux associés à sa mission de service public (les conventionnés) ;
- une telle mesure aurait mécaniquement entraîné, dans les prochains mois, une hausse des frais de scolarité pouvant aller jusqu'à 15 %.

**IMPOSSIBLE À ACCEPTER TELLEMENT LES
CONSÉQUENCES SONT CONSIDÉRABLES !!**

Nous y reviendrons dans quelques instants

ORIGINE DES DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS DÉJÀ PROPOSÉES PAR LE PASSÉ

- 2008 : transfert des cotisations patronales des fonctionnaires (avec compensation de 120 M€ pour 6 500 personnels détachés).
 - → pas de réforme structurelle mise en place alors que l'enveloppe de 120 M€ est déjà identifiée comme insuffisante (hausse mécanique des rémunérations, hausse du taux de cotisation patronale et tacite reconduction des contrats).
- Phase de déconventionnement (passage en partenariat de certains établissements déficitaires)
- 2009 : solution de court terme considérée comme injuste mise en place : une contribution de 6 % des recettes des frais d'écolages (PFC) est imposée aux établissements qui rapporte 39 M€/an à l'AEFE.
 - → contribution injuste car décorrélée du nombre effectif de personnels détachés

EXEMPLES

Cas 1 : Grand établissement (2 000 élèves) EGD ou conventionné

- 90 personnels titulaires détachés + 4 personnels de direction détachés
- Frais de scolarité : 5 000 €/an
- Contribution AEFE : $(2\,000 \times 5\,000) \times 6\% = 600\,000\text{ €}$
- Coût par élève : 300 €/an

Cas 2 : Établissement plus petit (800 élèves) EGD ou conventionné

- 20 personnels titulaires détachés + 2 personnels de direction détachés
- Frais de scolarité : 9 000 €/an
- Contribution AEFE : $(800 \times 9\,000) \times 6\% = 432\,000\text{ €}$
- Coût par élève : 540 €/an

Résultat : dans le deuxième cas, les parents paient presque le double pour 4 fois moins de personnels détachés.

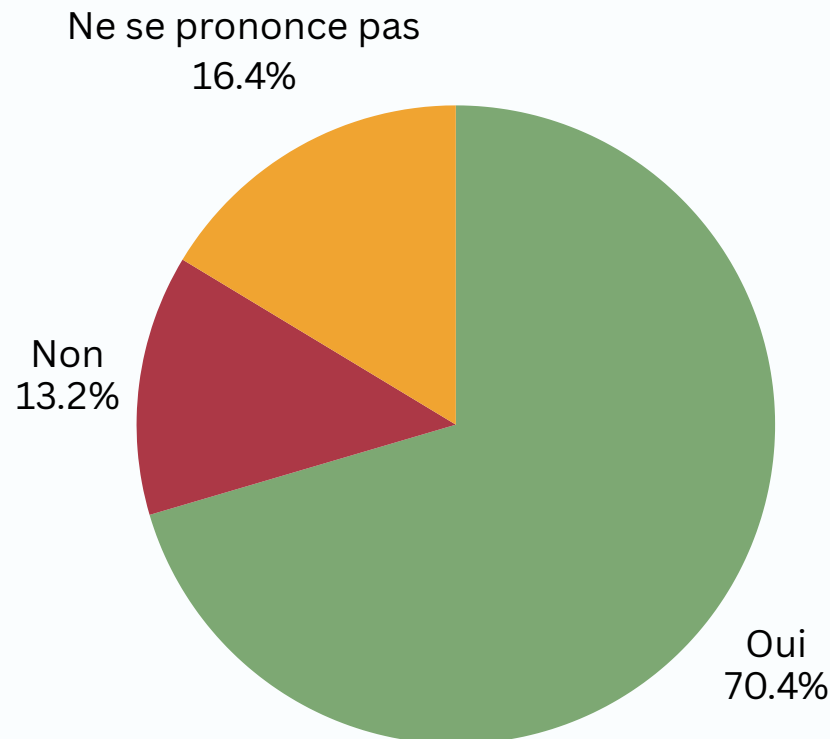


Q1 : Doit-on trouver un mode de calcul qui tienne compte du nombre réel de détachés dans l'établissement ?

L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°1"

Doit-on trouver un mode de calcul qui tienne compte du nombre réel de détachés dans l'établissement ? ?



ORIGINE DES DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS DÉJÀ PROPOSÉES - SUITE

- 2012 : suppression de la PEC (gratuité des élèves français de niveau lycée mise en place en 2009) + un budget des bourses qui ne complète pas la hausse des augmentations suite à la PEC.
 - → Conséquences : départs de boursiers avec des quotités inférieures à 100%, nombreux départs des classes moyennes en raison de la hausse continue des frais de scolarité (+40% dans certains établissements) qui n'ont pas été compensés en 2012 par les hausses de la subvention publique.
- Des alertes ignorées ? *"Sans réforme structurelle, le déficit entre ressources et dépenses liées aux pensions civiles atteindra 25 M€ par an, entraînant des fermetures de postes ou des hausses de frais de scolarité."* - rapport de la Cour des comptes.

PARMI LES PROBLÈMES QUI ALIMENTENT LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, LA RÉPARTITION DE L'AIDE NETTE ?

Aide nette d'un établissement = salaires payés par l'AEFE + subvention versées + coûts de fonctionnement des services de l'AEFE - remontées des établissements

L'aide nette si elle est souhaitable dans les établissements scolaires génère :

- Des inégalités entre élèves français que personne n'accepterait sur le territoire national
- L'éviction des enfants des classes moyennes qui ne bénéficient pas dans certains établissements de cette aide ou bien moins que dans d'autres provoquant alors leur départ.

- À Madrid ou Rome, dans un EGD, une famille de classe moyenne ou celle d'un joueur de football millionnaire bénéficient tous deux d'une aide nette de 10 000 € par an pour 4 enfants, soit 2 500 € par enfant.
- À Doha ou Bogota, une famille française de classe moyenne ou celle d'un puissant homme d'affaires local reçoivent 7 500 € d'aide nette par an, soit 1 875 € par enfant.
- À Riga (Lettonie), dans un établissement partenaire — le seul de la ville — Mme B., mère française de 4 enfants qui élève seule ses enfants, perçoit 0 euros d'aide nette.

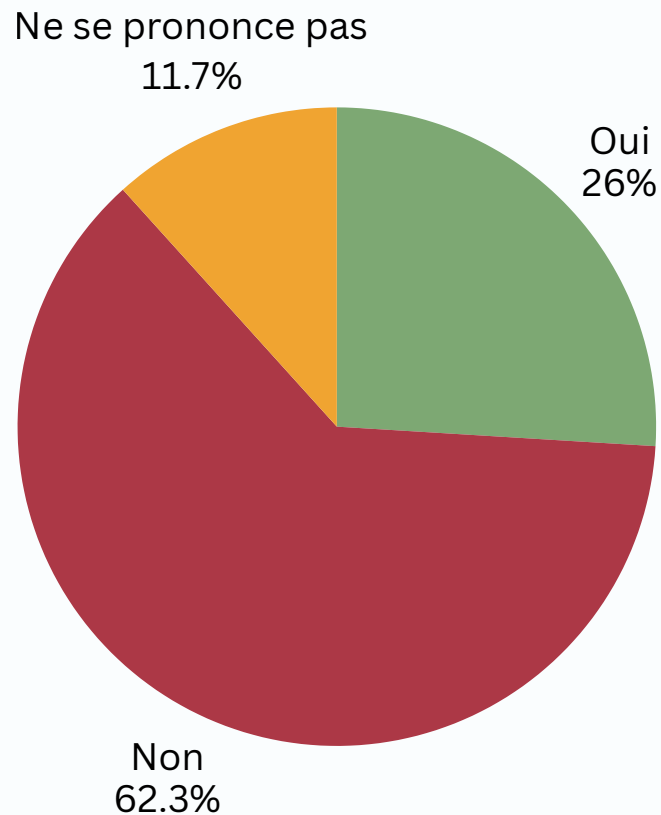


Q2. L'aide nette doit-elle bénéficier aux familles indépendamment de leurs revenus ?

L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°1"

L'aide nette doit-elle bénéficier aux familles indépendamment de leurs revenus ?



UN EFFORT BUDGÉTAIRE INÉGALEMENT RÉPARTI ET EN FAVEUR DES PLUS AISÉS

- L'aide nette aux établissements est aujourd'hui concentrée sur seulement 68 EGD et 159 conventionnés, soit 38 % des établissements pour 48 % des élèves, dont seulement un tiers sont français.
- 364 millions d'euros (chiffres 2020) sont ainsi mobilisés chaque année pour moins de la moitié du réseau, laissant les autres établissements et familles à l'écart du soutien public.

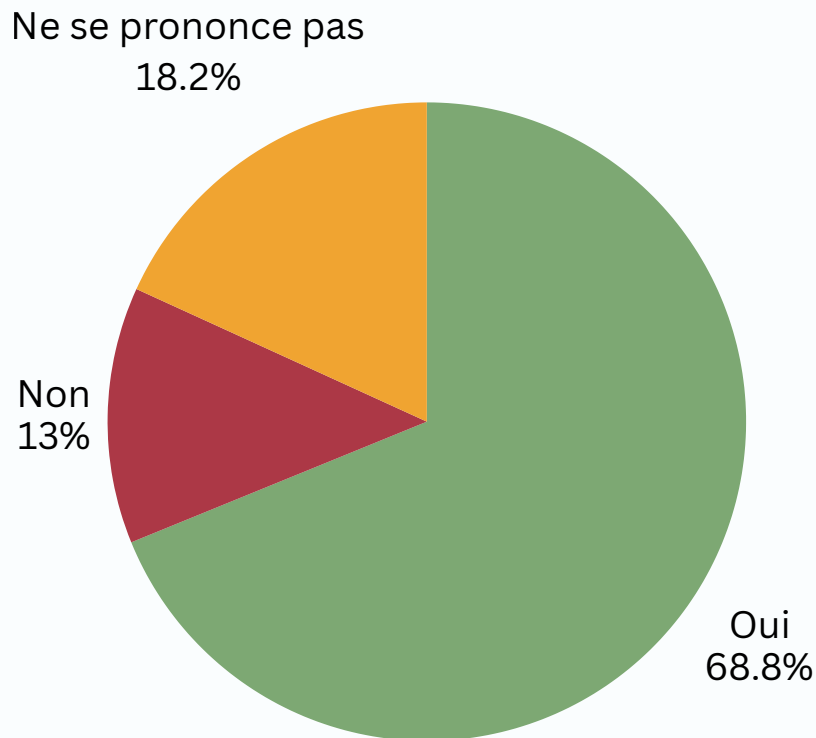


Q3 : L'aide nette doit-elle être plus justement répartie entre les familles françaises de ces différents établissements ?

L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°1"

L'aide nette doit-elle être plus justement répartie entre les familles françaises de ces différents établissements ?



QUID DES EFFETS DE CAP 2030 ?

- A permis à près de 100 000 élèves, français ou d'autres nationalités, de rejoindre le réseau de l'enseignement français
- Le développement du réseau a généré des recettes importantes pour l'AEFE, grâce à l'intégration d'établissements partenaires privés ne recevant aucun soutien financier de l'État, mais qui versent chaque année 2 % de leurs recettes d'écolages et +/- 1% de leurs masses salariales à l'AEFE via les IRF (Instituts régionaux de formation).
- Les recettes générées représentent + de 10 M€ par an et financent la formation des personnels mais aussi une part des charges structurelles de l'AEFE.

CONSÉQUENCES SANS CHANGER LE MODÈLE

- Déconventionnements d'établissements ;
- Hausse importantes des écolages ;
- Réduction des quotités de bourses ;
- Hausse du reste à charge pour les familles boursières, et exclusion de nombreuses familles non boursières ;
- Transformation des postes de titulaires détachés en postes de non titulaires en contrat local : baisse d'attractivité des établissements, incapacité à recruter de nouveaux formateurs pourtant indispensables;

Dans ce contexte qui oblige à repenser le modèle sur un plan économique, n'est-il pas également le bon moment de le questionner sur le plan de l'égalité de traitement

- des enfants et familles françaises ?
- des personnels de l'éducation nationale sous leurs différents statuts ?
- des personnels de l'éducation nationale et hors fonction publique sur leurs difficultés à scolariser leurs enfants au sein de l'EFE ?

POINTS À RÉGLER EN CONCERTATION

- Déficits chroniques
- Augmentations régulières des frais de scolarité
- Fermetures de postes de détachés
- Non-protection statutaire de titulaires non détachés
- Inégalités croissantes pour les élèves français et leurs familles selon les statuts des établissements
- Perte d'attractivité en raison de l'incompréhension des familles qui payeront plus pour un service scolaire identique et qui testeront certainement avec des coûts élevés la concurrence internationale
- Manque de moyens pour investir dans l'ingénierie du futur et pour garder notre modèle à la pointe des enjeux éducatifs

QUE PEUT-ON ATTENDRE DE L'AEFE « NOUVELLE GÉNÉRATION » ?

- Retrouver une soutenabilité financière durable, sans sacrifier la mixité sociale ;
- Maintenir son attractivité ;
- Créer de véritables synergies avec le ministère de l'Éducation nationale : reconnaissance et valorisation des compétences psychosociales, organisation scolaire moins chronophage, approches pédagogiques plus adaptées aux profils d'apprenants internationaux ;
- Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur français – universités, grandes écoles, écoles spécialisées.

Un risque à éviter : réduire la réforme à une seule équation budgétaire.

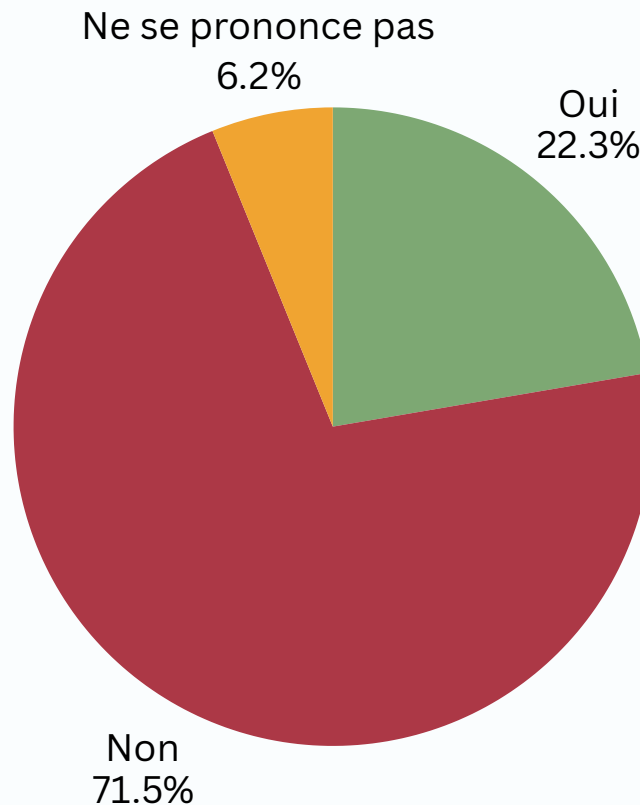
PISTES FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES ACTUELLEMENT EN DÉBAT

- Une phase de déconventionnement de certains établissements ;
- La récupération de postes par l'AEFE ;
- La transformation de certains EGD en établissements conventionnés ;
- Des coupes de postes là où cela est possible, voire nécessaire ;
- Des hausses de contributions diverses ;
- De nouvelles formes de conventionnement hybrides ;
- Une meilleure gestion de l'aide nette ;
- Des mesures d'économie sur certains avantages familiaux, qui pourraient dégager environ 20 M€ d'économies.

L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°2"

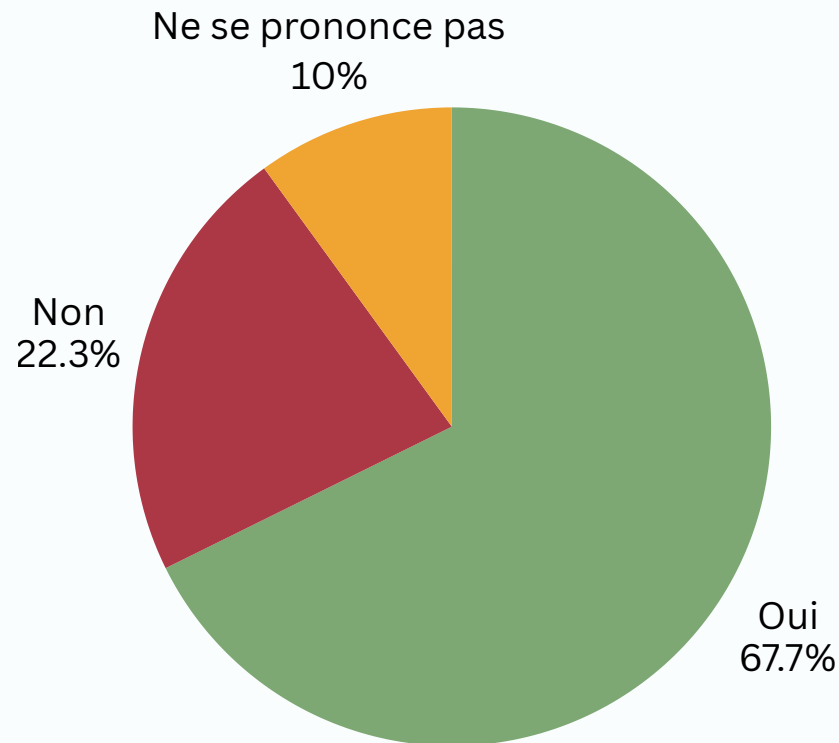
Pensez-vous que l'AEFE doit engager une réforme sur le seul aspect budgétaire ?



L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°2"

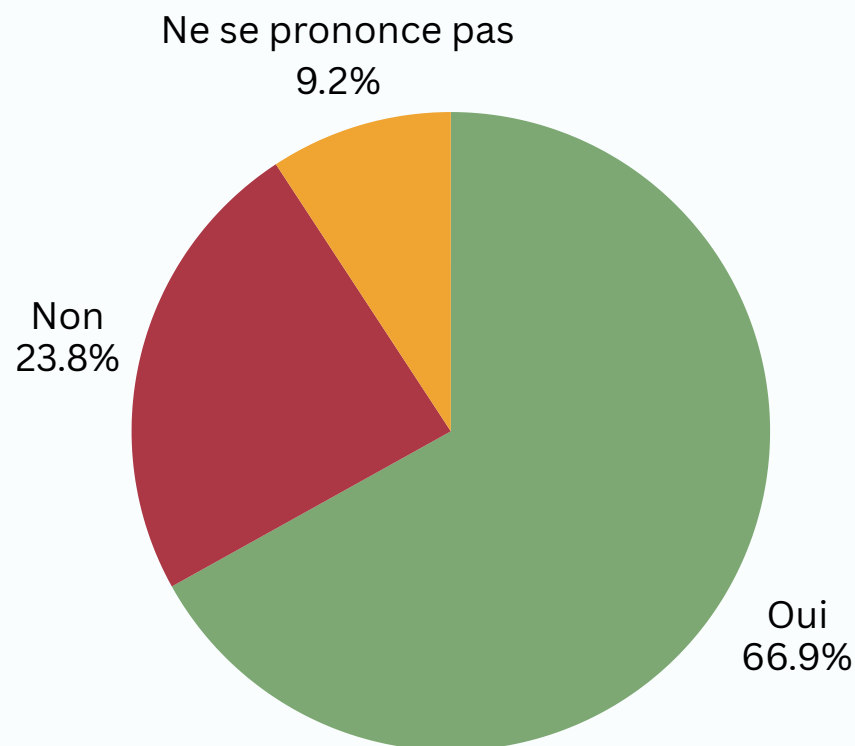
Pensez-vous que l'attractivité du modèle français est de plus en plus remise en question par les familles ?



L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°2"

Devrait-on mieux adapter l'homologation française aux attentes d'un réseau international et donc sortir parfois du cadre franco français (horaires, modes d'enseignement, accréditations...) ?



L'AEFE, DOS AU MUR ?

RÉSULTATS "CONSULTATION EN DIRECT N°2"

Pensez-vous que les partenariats avec l'EFE et le supérieur sont suffisants ?

